

Compte-rendu réunion du CONSEIL MUNICIPAL de G L U N du 13 novembre 2017 à 20h30

Présents : VIOUGEAS Jean-Louis, Maire.

LUYTON Jacques, PEYTEL Jean-Jacques, VINCENT Jean-Noël, adjoints.

ARGAUD Laurent, BERLANDI Jacques, BOURDIN Ghislaine, COSTEROUSSÉ Julien, DESCHAMPS Alain, DODIN Boris, FROMENTOUX Isabelle, GONNET Marissa, HEYDEL-GRILLÈRE Laurence, SYLVESTRE Vincent Conseillers Municipaux.

Absent excusé : PREZEL Daniel

Secrétaire de séance : PEYTEL Jean-Jacques

Convocation le 6 novembre 2017

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Rajouts à l'ordre du jour :

- Devis semaine complémentaire Brigades Vertes
- Avenant n°2 travaux d'aménagement chemin de la Plaine
- Travaux d'entretien route de Combes.

Acceptés à l'unanimité.

1. Plan Local d'Urbanisme - Débat sur les grandes orientations du PADD.

En présence de M. Dupuis, responsable du service ADS d'ARCHE AGGLO.

Monsieur Le Maire rappelle que le conseil municipal a prescrit la mise en révision du PLU.

Le PADD, Projet d'aménagement et de développement durables constitue le projet de la commune à partir duquel la partie règlementaire et opposable du PLU sera établie.

Le code de l'urbanisme stipule « qu'un débat ait lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du PADD (...) au plus tard 2 mois avant l'examen du projet du PLU ».

Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert.

Monsieur le Maire introduit le débat en rappelant que le projet de PADD a été adressé à tous les membres du Conseil Municipal préalablement à la tenue de cette séance et qu'il a été travaillé par le groupe de travail de révision du PLU avec l'appui du cabinet BEAUR.

Il demande l'avis des élus sur les orientations générales de ce PADD et leurs questions.

Après avoir pris connaissance des contraintes règlementaires, les orientations générales de ce document ne sont pas remises en cause par les membres du conseil municipal.

Néanmoins les élus s'interrogent sur ce qui va être réalisé autour de la mairie.

Un débat a lieu sur :

- La possibilité d'intégration d'un petit collectif.
- Le devenir du foncier occupé actuellement par l'ancien terrain de tennis.
- La future évolution de la salle polyvalente.
- La commune a peu de foncier. Les propriétaires devront réfléchir sur le devenir de leur terrain. L'OAP (Orientations d'Aménagements et de Programmation) permettrait de calibrer et de déterminer les futurs aménagements.
- La mise en place des voiries avec cheminements piétons.

Afin de compléter le PADD, il est proposé de transmettre ces remarques au bureau d'Etudes BEAUR ainsi que quelques modifications à apporter sur le document proposé :

A la question pourquoi prévoir un collectif, il est répondu : il faut penser à permettre aux seniors de rester sur la commune dans des logements adaptés à leurs besoins.

Hameau de Combes : ajustement du périmètre de zonage aux terrains reliés à l'assainissement collectif.

Objectif du PADD : corriger :

Maintenir et accueillir des commerces et services, à vocation locale en rajoutant l'artisanat,

Activité agricole : le plateau de Glun est un espace d'élevage bovin et non ovin. Dans la dernière phrase des objectifs agricoles remplacer viable par agricole.

Déplacements – transports : rajouter garder et conserver les liaisons avec le plateau.

Préservation des éléments de paysage : conserver la phrase « Préserver et améliorer le réseau de haies.....et urbanisés. »

Modifier la phrase « préservation des murets » en préconiser la préservation des murets lorsque cela est possible.

Objectifs chiffrés de modération :

Rajouter après pour l'habitat dans la 1^{ère} phrase « et les commerces ».

Supprimer les redondances.

Il est rappelé que les orientations générales de ce PADD peuvent être soumises à évolution.

Les autres éléments du PADD n'appellent pas de remarques supplémentaires des élus.

Conformément au code de l'urbanisme, le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD.

Le conseil municipal :

- **Prend acte** de la tenue d'un débat sur les orientations générales du PADD relatif au projet de PLU.

- 2. **Eaux de la Veune – adhésion de la commune de Ponsas**, approuvé à 12 pour et 2 abstentions.
- 3. **Eaux de la Veune - Convention de mise à disposition des biens – annexes complémentaires**, reporté annexes budgétaires non parvenues.
- 4. **Décision modificative budget Eau** approuvé à l'unanimité.
- 5. **Modification des modalités de versement de la participation de la commune à l'école privée de Glun. (Échelonnement des acomptes).**
Le conseil valide à l'unanimité le versement en 3 fois de la participation annuelle de la commune comme suit : acompte en septembre, acompte en janvier et solde en avril.
- 6. **Participation aux frais scolaires commune de Tournon.** Le conseil valide à l'unanimité le 27^{ème} avenant à la convention pour la prise en charge des frais de scolarisation d'un enfant glunois à Tournon.
- 7. **Devis plantation Chemin de la Plaine.** Le conseil valide à l'unanimité le devis des pépinières Jacquet pour la fourniture de plants pour l'aménagement du chemin de la Plaine pour un montant de 1 598€80 HT.
- 8. **Devis cimetière – inventaire et registres.** Le conseil valide à l'unanimité le devis de la société ELABOR pour la réhabilitation du cimetière pour un montant de 5 756€40.
- 9. **Contrat assurance groupe « risques statutaires »** - adhésion au 01/01/2018. Le conseil valide à l'unanimité le renouvellement du contrat avec le CNP pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2021.
- 10. **Demande de stationnement camion pizza.** Le conseil à l'unanimité autorise Pat's Pizza à stationner sur le domaine public pour la vente de pizzas le mercredi soir pour une durée d'un an renouvelable.
- 11. **Motion loi en faveur des communes et ruralité.** Le conseil n'a pas souhaité voter cette motion.

Informations diverses :

1. Travaux d'aménagement piéton RD222 commerces. Le projet a été finalisé pour un montant de 75 000 €. Le conseil autorise M. le Maire à solliciter les subventions correspondantes.
2. Présentation du conseil de développement.
3. Désignation d'un représentant au Comité Local à l'Installation Agricole. M. Jean-Louis VIOUGEAS est désigné.
4. Liaison voie bleue – ViaRhôna : programmée en 2019 par Arche Agglo.

Fin de séance à 23h.